



Déclaration préalable de la FSU CTA du jeudi 2 juin 2016

Les journées de la Refondation ont été le symbole de la politique menée depuis 2 ans dans l'Education Nationale : beaucoup de communication savamment orchestrée dans le but de tenter d'occulter des mesures imposées contre l'avis de la majorité des personnels comme la réforme du collège et nier la résistance qu'elles suscitent car elles vont à l'encontre des objectifs qu'elles s'assignent à savoir la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. Pourtant, en dépit des écrans de fumée, de plus en plus d'acteurs de la communauté éducative perçoivent les dangers de la réforme du collège: les personnels, toujours mobilisés, après un an de lutte continue, des parents d'élèves de plus en plus conscients des effets délétères de cette réforme, des formateurs parfois, souvent, sans réponse face aux questions des collèges. Alors que tous les signaux sont au rouge, que les réformes qui ont directement inspirées la réforme du collège se révèlent désastreuses comme en atteste l'expérience québécoise, il est urgent que le décret college2016 soit abrogé et de nouvelles discussions pour une autre réforme du collège soient engagées.

L'opposition entre les discours ministériel et la réalité vécue sur le terrain ne se limite pas à la réforme du collège comme les conditions de préparation de la rentrée en témoignent : augmentation des effectifs par classe dans les collèges et les lycées, suppression d'un grand nombre d'options et d'enseignement qui font pourtant la diversité de l'offre éducative des lycées, et assurent aussi la diversité des parcours des élèves, mais aussi leur épanouissement, insuffisance des moyens de santé et sociaux...

D'autre part, les premiers résultats aux concours de recrutement confirment la persistance de la crise de recrutement car, à l'heure actuelle, le métier n'est pas attractif. Les annonces, cette semaine, de la revalorisation de nos professions font claquer le slogan magique d'1 milliard d'euros mais c'est un milliard sur cinq ans et 800 euros en plus chaque année sur les 10 prochaines années quand nos professions ont perdu l'équivalent de deux mois de salaires réels sur les 15 dernières années. Il ne s'agit donc que d'un coup de pouce. Un coup de pouce aux effets différés qui ne répond pas à l'urgence d'améliorer l'attractivité de nos professions dans le contexte urgent de la crise de recrutement. Un coup de pouce incertain car il renvoie les responsabilités de la mise en oeuvre des véritables augmentations de nos traitements en 2019-20 à une prochaine majorité.

Enfin, comment croire à un quelconque attrait du métier quand la parole des professionnels est si peu écoutée, quand le dialogue social est réduit à sa plus simple expression, quand les conditions de travail sont si dégradées ? Il y a quelques mois, vous nous annonciez, Monsieur le Recteur, le statu quo relatif au sort des lycées dans l'Education Prioritaire. Par une anodine réponse de la Ministre de l'Education Nationale à un député des Hauts de Seine, se faisant le relais des mobilisations des collègues et des parents d'élèves sur ce territoire, la profession apprend que les lycées ont bien vocation à sortir de l'Education Prioritaire et que ce processus

est bien déjà bien engagé. Faire sortir les lycées de l'Education Prioritaire marquerait un renoncement inadmissible à faire réussir tous les élèves au-delà du collège, cela acterait aussi la relégation d'établissements ancrés dans des territoires durement touchés par la crise. La FSU ne peut accepter un tel recul, la carte de l'Education Prioritaire doit être repensée, en incluant les lycées, et à partir des besoins des territoires, et non à partir d'une enveloppe fermée de réseaux en raison d'un verrou budgétaire qui colle mal avec les ambitions annoncées.

L'examen des conditions de préparation de rentrée 2016, à l'ordre du jour de ce CTA, montre que, contrairement à ce que proclame le Président de la République, y compris dans le secteur de l'Education dont il prétend avoir fait une priorité, « ça ne va pas mieux. ».

Le projet de répartition de moyens d'assistance éducative soumis à l'avis de ce CTA reflète toutes les impasses et toutes les improvisations de la politique ministérielle. Lors du CTM de décembre 2015, 1000 emplois supplémentaires d'AED ont été annoncés. Comment cela peut se traduire seulement par 15 créations d'emplois supplémentaires pour notre académie ? Comment envisager préparer une rentrée avec des moyens aussi faibles au regard de la hausse des effectifs, + 5033 élèves, et de l'ouverture de nouvelles structures ?

Il y a ainsi quelque chose de paradoxal à voir et entendre le Ministère répéter son « engagement » dans la refondation de l'école et, d'autre part, refuser de dégager les crédits pour, au moins, maintenir le taux d'encadrement existant dans l'académie, au risque de fragiliser encore davantage des établissements déjà sous dotés et bousculés par les hausses des effectifs.

Depuis 2012, la détérioration donne le vertige : pour 17 000 élèves en plus, l'académie a perdu 201 emplois dans les établissements.

La rentrée 2016 sera donc pire que la rentrées précédentes et que la rentrée 2011.

La seule réponse du Ministère est le recours grandissant aux contrats aidés ou le dévoiement du service civique pour faire face à la carence organisée des moyens de vie scolaire. Ces palliatifs ne permettent pas de faire face aux difficultés grandissantes des établissements. La FSU dénonce l'existence de statuts différents qui continuent de se multiplier dans les établissements et qui aboutissent à l'éclatement des missions, à la fragilisation des vies scolaires et à celle des personnels dont une grande partie sont soumis de par la modalité de recrutement local, à des abus de pouvoir des chefs d'établissement.

Pour la FSU, il est urgent que notre académie et ses départements soient dotés à la hauteur de leurs besoins.

La formation continue est un moteur de l'efficacité professionnelle et du service public d'Education. Or elle n'est pas à la hauteur de ce qu'impliquent nos métiers complexes et exigeants. Marquée par l'insuffisance des moyens qui y sont consacrés, elle est aussi dénaturée par l'Administration qui en fait un outil pour formater la Profession et imposer des orientations déconnectées des besoins de nos métiers et de nos élèves. Cette tendance a encore été accentuée cette année : formations supprimées pour dégager des moyens pour les formations-formatages sur la réforme du collège, appauvrissement de l'offre de formation disciplinaire pour concentrer les moyens sur les formations transversales répondant aux priorités dictées par la communication ministérielle (mobilisation pour les valeurs républicaines, réforme du collège, école du socle...), réduction des formations choisies au profit de formations à public désigné par la hiérarchie, renvoi vers des formations en ligne... Le projet présenté pour l'an prochain amplifie ces orientations que nous contestons.

D'autre part, trop de collègues sont confrontés à des difficultés pour accéder aux formations en raison de problèmes de lieux ou de date de stages ou de transmission de convocation,

d'entraves par les C/E, inacceptables pour nous, et sont pénalisés par le refus du Rectorat d'indemniser les frais de déplacement.

Nous tenons à réaffirmer la nécessité d'une formation, choisie par les collègues, qui réponde aux besoins de renouvellement et d'approfondissement des connaissances disciplinaires, aux besoins de promotions et de mobilité professionnelle, aux besoins des équipes, à l'intégration des apports de la recherche. Les critères d'évaluation des dispositifs, limités principalement à la participation et au volume de journées stagiaires, sont insuffisants et l'institution doit se donner les moyens de recueillir l'avis des personnels.

Lors de ce CTA, Monsieur le Recteur, vous allez présenter les axes du projet académique 2017-20 et la consultation que vous engagez auprès des personnels, des organisations syndicales et des associations. Si la démarche rompt avec les pratiques précédentes, il faut, en effet, remonter en 2005 pour trouver date de la dernière consultation des organisations syndicales sur ce sujet, elle pose la question de ce qu'est une consultation pour en faire autre chose qu'un exercice formel et communicationnel.

Une consultation a-t-elle une pertinence quand les axes présentés limitent a priori le champs des réponses et occultent les réalités académiques ? Ainsi, à titre d'exemple, l'axe 1 qui pose la question clé de la réussite de tous les élèves sur un territoire hétérogène présente les nouveaux cycles comme solution unique et magique aux inégalités sociales et scolaires, en éludant le caractère territorial de celles-ci, particulièrement saillant dans notre académie. Cela conduit à faire de l'Education prioritaire, outil, pourtant indispensable dans le contexte actuel pour réduire les inégalités, un impensé et à évincer ainsi la question de son périmètre, de l'intégration, dans celui-ci, des lycées, et de la responsabilité de l'Etat et des autorités dans sa définition.

D'autre part, les conditions d'une consultation doivent permettre à tous les intéressés de se l'approprier. Or, le délai de la consultation est très court, les consultations précédentes, à l'échelon national, ont servi à donner un habillage participatif à de futures décisions, déjà arrêtées, et non à prendre en compte les avis majoritaires des personnels et de leurs représentants, le cadre de la consultation est, enfin borné par des orientations nationales et régionales en matière éducative et budgétaire contestées voire combattues parce que contredisant les objectifs d'égalité et les besoins des élèves et de nos métiers...

La FSU participera à la consultation mais en fera un retour vers les collègues en soulignant toutes les limites, les insuffisances et les contradictions de celle-ci et de la politique éducative de laquelle elle participe.

Concernant les personnels administratifs, la mise en place du RIFSEEP à moyen constant, a fait ressurgir les tensions existantes dans les services. Nombreuses ont été les interrogations des collègues sur la classification de leur fonction dans les groupes, notamment pour le métier de gestionnaire de carrière et de paye classé dans le groupe « fonctions usuelles » à l'exception des personnels de la DAPAOS alors que ce métier quelle que soit la population gérée nécessite une connaissance accrue des statuts et de la réglementation relative à la paye.

Certains collègues vous ont fait part du sentiment de mépris ressenti face au terme de « fonctions usuelles » utilisé dans la cartographie des groupes et surtout de la non reconnaissance de leurs métiers.

A l'approche des opérations de gestion importantes et très lourdes relatives à la préparation de la rentrée scolaire. Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer le classement dans les groupes des personnels administratifs et de procéder à un affichage clair de la politique indemnitaire académique concernant la mise en place du RIFSEEP en publiant une circulaire faisant apparaître les groupes par catégories et fonctions occupées ainsi que les montants académiques de référence.

Pour la FSU la fonction spécifique de directeur d'école, question trop longtemps mise de côté, nécessite une meilleure reconnaissance en termes de formation, de conditions de travail et de rémunération. Si, dans la suite des GT métiers, la FSU acte un certain nombre d'avancées (régime des décharges, formation, indemnité et mise à disposition d'outils sur les sites des DSDEN), celles-ci sont encore insuffisantes.

L'aspect administratif ne représente qu'une petite partie des missions du directeur telles qu'elles sont définies dans le cadre de la circulaire du 1^{er} décembre 2014.

C'est pourtant un aspect très chronophage de cette fonction : gestion des mails dont le nombre est en augmentation et non priorisés, enquêtes multiples ou tableaux qu'il faut souvent rendre dans des délais qui ne tiennent pas compte des réalités de la vie des écoles, matériel informatique non adapté...

C'est sur les conditions de travail au quotidien des directrices et directeurs qu'il faut avancer, afin de leur permettre de remplir sereinement l'ensemble de leurs missions y compris la dimension pédagogique, qui vient en premier dans le « référentiel métier des directeurs d'école » de 2014. Il faut que les tâches administratives ne soient pas uniquement simplifiées mais surtout allégées. Les directrices et directeurs ont besoin de temps supplémentaire. Cela passe par plus de décharge. La création d'une quotité de 75% lisserait l'effet seuil qu'il y a entre une école élémentaire de 14 classes dont la direction est totalement déchargée et une école élémentaire de 13 classes qui bénéficie uniquement d'une demi décharge, par exemple. Qui peut imaginer qu'avec une classe en moins il y aurait moitié moins de travail ? La FSU réclame que toutes les écoles bénéficient des quotités de décharge suivantes : 1 à 3 classes : 1/4 de décharge ; 4 à 6 classes : 1/2 de décharge ; 7 à 9 classes : 3/4 de décharge et 10 classes et plus : décharge totale.

Par ailleurs, le dispositif des aides-éducateurs, mise en place il y a 20 ans, avait mis en évidence la nécessité de créations d'emplois publics nouveaux, complémentaires des emplois d'enseignants, dans les écoles. Depuis la rentrée 2006, des emplois de vie scolaire (EVS) ont été recrutés pour l'assistance administrative à la direction d'école. La FSU dénonce la précarité de ces emplois. Pour créer véritablement des « nouveaux métiers » correspondant aux besoins, il faut s'engager sur la création d'emplois statutaires relevant de la fonction publique, dans l'intérêt des élèves, des écoles et des personnels.

Il est temps que le Gouvernement entende les véritables préoccupations des jeunes, des salariés du privé et du public, et leur exigence d'une société solidaire, démocratique et juste. Au nom d'une conception oligarchique de l'Etat, celui-ci multiplie les passages en force pour imposer des orientations qui dans le domaine éducatif comme dans le domaine économique et social vont à l'encontre de leurs engagements électoraux, des aspirations de la société, et de l'avenir de la jeunesse. De l'usage du 49.3 pour imposer la loi travail à la promulgation, il y plus d'un an, du décret collège 2016, le jour d'une grève majoritaire, les méthodes autoritaires du pouvoir en place, au lieu de susciter la résignation et le repli sur soi, n'ont, cependant, fait que renforcer l'opposition à ces choix régressifs et ont contribué à le fragiliser et à l'isoler. La stratégie de la tension dictée aux forces de l'ordre, lors des manifestations, se caractérisant par un usage disproportionné et aveugle de la force et des arrestations arbitraires est indigne d'une démocratie et traduit l'insigne faiblesse d'un pouvoir aux abois.

La FSU avec ses syndicats s'est engagée dans la période qui s'est ouverte dans la construction du rapport de force pour obtenir le retrait du projet de loi travail et obtenir une réorientation de la politique éducative, sociale et économique du Gouvernement. Dans la continuité de ces

appels lors des précédentes journées, elle appelle les personnels à participer à la journée de grève et de manifestation nationale le 14 juin aux côtés des jeunes et de l'ensemble des salariés, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de solidaires et des organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL pour exiger le retrait de la loi travail et la nécessité d'une autre politique éducative pour la jeunesse.